

Accueil Raccordement Electricité

SAINT MALO AGGLOMERATION SERVICE COMMUN ADS  
18 Chaussée Eric Tabarly  
BP CS21826  
35418 SAINT-MALO

Téléphone : 09 69 32 18 80  
Télécopie : 0296752670  
Courriel : bretagne-cuau@enedis.fr  
Interlocuteur : VERCRUYSE Lydie

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

SAINT-BRIEUC, le 23/10/2019

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme PA03504919A0005 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

<u>Adresse :</u>	LA POINTE DU GROUIN 35260 CANCALE
<u>Référence cadastrale :</u>	Section AA , Parcelle n° 11-12-13-14-15-16-19-20- 21-22-23-24-25-26-28- Section AA , Parcelle n° 30-31-32-34-35-36-37-45- 46-47-48-49-50-85-92- Section AA , Parcelle n° 93 Section AB , Parcelle n° 204-205-206-216-289
<u>Nom du demandeur :</u>	DEPARTEMENT D ILLE ET VILAINE

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet. Compte tenu du type de projet, nous avons basé notre réponse sur l'hypothèse d'une puissance de raccordement de 36 kVA triphasé.

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, aucune contribution financière n'est due par la CCU à Enedis.

Cette réponse reste valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme.

Nous vous demandons d'indiquer explicitement sur l'autorisation d'urbanisme la puissance de raccordement pour laquelle ce dossier a été instruit, à savoir 36 kVA triphasé. Si cette puissance de raccordement retenue n'est pas inscrite dans l'autorisation d'urbanisme, et que le bénéficiaire demande une puissance de raccordement différente de celle retenue par Enedis, une contribution financière pour des travaux correspondant à une autre solution technique pourrait être à la charge de la CCU (ou de l'EPCI).

Cette réponse ne précise pas la contribution due par le client à Enedis.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

1/2

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*



**Lydie VERCRUYSSÉ**

**Votre conseiller**

